

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 30 janvier 2023 à 20h à l'école Mgr-Blanche à Sept-Îles.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Caroline Leduc, Cindy Bourgeois, Kyra Robertson, Mélanie Raymond, Jessica St-Laurent, Isabelle Nadon, Lyne Lévesque, Michela Cox, Nadia Beaudoin, Danièle Lefebvre et messieurs Denis Clements et Amaury Le Boyer.

SONT ABSENTES : Lydia Gagné, Anne-Michelle Dérose et Dominique Lebel

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Poirier, directeur général et madame Nancy Noël, directrice des ressources humaines et secrétaire générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Noël valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h08.

3. RÉFLEXION : Merci aux personnes des ressources humaines qui font un bon travail.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION CA 2022-2023/048

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

5. PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES RÉSOLUTION CA 2022-2023/049

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Isabelle Nadon et adopté à l'unanimité que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

7. DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 NOVEMBRE ET DU 5 DÉCEMBRE 2022 RÉSOLUTION CA 2022-2023/050

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la "Loi sur l'instruction publique" : " Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé ";

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances du 7 novembre et du 5 décembre 2022 ont été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité de dispenser la secrétaire de la séance de lire les procès-verbaux.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022 RÉSOLUTION CA 2022-2023/051

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 du Conseil d'administration tel que déposé.

**9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022
RÉSOLUTION CA 2022-2023/052**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudoin (corriger le PV du 5 décembre) et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 du Conseil d'administration tel que déposé.

**10. RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
RÉSOLUTION CA 2022-2023/053**

CONSIDÉRANT le rapport annuel du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que celui-ci est conforme;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité (ou à majorité) d'accepter le rapport annuel du protecteur de l'élève.

**11. CALENDRIERS SCOLAIRES / FP / FGA /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
RÉSOLUTION CA2022-2023/054**

CONSIDÉRANT l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les calendriers choisis respectent les paramètres prévus au régime pédagogique applicable à la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que les calendriers choisis respectent les paramètres prévus au régime pédagogique applicable à la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation effectuée;

CONSIDÉRANT l'entente avec la partie syndicale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Danièle Lefebvre et résolu à l'unanimité, d'établir les calendriers de l'année scolaire 2023-2024 tels que présentés pour les ordres d'enseignements suivants :

- **Formation générale des adultes – Secteurs Sept-Îles et Port-Cartier**
- **Formation générale des adultes – Secteur Fermont**
- **Formation professionnelle – Mécanique engins de chantier
DEP 1 et DEP 2**
- **Formation professionnelle – Charpenterie-menuiserie**
- **Formation professionnelle – Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED)**
- **Formation professionnelle – Coiffure - SASI - Esthétique - Secrétariat-Comptabilité**
- **Formation professionnelle – Mécanique industrielle**
- **Formation professionnelle – Soudage-montage**
- **Formation professionnelle – Électricité**

**12. PLAN TRIENNAL
RÉPARTITION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER
POUR LES ANNÉES 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026
RÉSOLUTION CA2022-2023/55**

CONSIDÉRANT l'article 317 de la loi n°40 - Loi modifiant principalement la loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, et selon l'article 17 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, résolution CA 2020-2021/019, datée du 1 décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées et le résultat de celles-ci en vue de la mise à jour;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité, d'adopter le plan triennal de répartition de ses immeubles tel que présenté en annexe.

**13. ACTES D'ÉTABLISSEMENT / ÉCOLES ET CENTRES /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
RÉSOLUTION CA2022-2023/056**

CONSIDÉRANT l'article 317 de la loi n°40 - Loi modifiant principalement la loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, et selon l'article 17 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, résolution CA 2020-2021/019, datée du 1 décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer doit, en tenant compte du PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DE SES IMMEUBLES, déterminer la liste des écoles et centres et leur délivrer un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées et le résultat de celles-ci en vue de la mise à jour;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Isabelle Nadon et résolu à l'unanimité, compte tenu de son plan triennal de répartition de ses immeubles, d'émettre les actes d'établissement listés dans le document déposé.

**14. ENTENTE / MODIFICATION DU NOMBRE MAXIMAL D'ÉLÈVES /
ANGLAIS INTENSIF-GAMACHE / 2023-2024
RÉSOLUTION CA2022-2023/057**

CONSIDÉRANT l'article 317 de la loi n°40 - Loi modifiant principalement la loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, et selon l'article 17 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, résolution CA 2020-2021/019, datée du 1 décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le nombre maximal d'élèves des deux groupes d'anglais intensif en 6^e année du primaire à l'école Gamache en 2022-2023 est de 20, selon l'annexe XXV de la convention collective du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT que l'école Gamache est située en milieu défavorisé;

CONSIDÉRANT qu'il y a une sélection des élèves au sein de la commission scolaire pour l'admission en anglais intensif;

CONSIDÉRANT la demande des enseignantes concernées et de la direction d'école pour modifier le nombre maximal d'élèves à 24 par groupe;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées par la partie syndicale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Michela Cox et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général, Monsieur Richard Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Nancy Noël, à signer l'entente pour la modification du nombre maximal d'élèves dans les 2 groupes d'anglais intensif à l'école Gamache pour l'année scolaire 2023-2024.

**15. ENTENTE / CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024/ SECTEUR JEUNE /
RÉSOLUTION CA2022-2023/058**

CONSIDÉRANT l'article 317 de la loi n°40 - Loi modifiant principalement la loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, et selon l'article 17 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, résolution CA 2020-2021/019, datée du 1 décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat de l'enseignement de la région du Fer de débiter les cours le 29 août 2023 et que la première journée de travail des enseignants soit le 24 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, Monsieur Richard Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Nancy Noël, à signer l'entente pour les calendriers 2023-2024/Secteur jeune.

**16. ENTENTE DU PERSONNEL NON-SYNDIQUÉ
RÉSOLUTION CA2022-2023/059**

CONSIDÉRANT l'article 317 de la loi n°40 - Loi modifiant principalement la loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, et selon l'article 17 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, résolution CA 2020-2021/019, datée du 1 décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'entente du poste de secrétaire non syndiquée nécessite une mise à jour;

CONSIDÉRANT les responsabilités particulières de ce poste;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général, monsieur Richard Poirier, à signer l'entente pour et au nom du Centre de services scolaire du Fer avec la secrétaire de gestion au service des ressources humaines, et ce, selon l'encadrement déterminé.

**17. ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2023
RÉSOLUTION CA 2022-2023/060**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité (ou sur division) d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

**18. RÉOLUTIONS À ENTÉRINER
RÉSOLUTION CA 2022-2023/061**

**CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024
RÉSOLUTION DG22-23/029**

**TRAVAUX DE RÉFECTION INTÉRIEURE – PHASE 4
ÉCOLE JACQUES-CARTIER
ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRENEUR
RÉSOLUTION DG22-23/030**

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès des membres du conseil d'administration pour autoriser le directeur général d'approuver les calendriers de l'année scolaire 2023-2024 pour la formation générale des jeunes secteur Sept-Îles, Port-Cartier et Fermont;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès des membres du conseil d'administration pour autoriser le directeur général d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, **BGA Construction inc.** pour les travaux de réfection intérieurs – Phase 4 de l'école Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et résolu à l'unanimité (ou à majorité) d'entériner les résolutions DG 22-23/029 et DG22-23/030.

19. BLOC SUJETS

20. QUESTIONS DIVERSES

Aucune

**21. MOTION DE REMERCIEMENTS / PERSONNEL AYANT TRAVAILLÉ DURANT LA
PÉRIODE DES FÊTES SUITE AUX INTEMPÉRIES DU 23 DÉCEMBRE
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
RÉSOLUTION CA2022-2023/062**

CONSIDÉRANT que du personnel a travaillé durant la période de congé du temps des Fêtes pour assurer les tâches prioritaires sur les différentes installations du Centre de services scolaire du Fer suite aux intempéries du 23 décembre ainsi que pour soutenir la municipalité de Port-Cartier avec un Centre d'hébergement d'urgence au Centre Éducatif l'Abri;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu à l'unanimité, de transmettre les remerciements à tous les employés du Centre de services scolaire du Fer qui ont été là durant ces journées pour leur collaboration et leur soutien exceptionnel durant la période des fêtes.

22. BLOC INFORMATIONS

22.1. COMITÉ DE PARENTS

22.1.1. Consultation PEVR; présentation par M. Poirier

Une autre consultation a été demandée lorsque le document final sera prêt

22.1.2. Consultation : actes d'établissement et plan triennal

22.1.3. Retour du tour de table :

- Plusieurs écoles déplorent le manque de luminosité dans les cours d'école en hiver, le manque de sécurité dans les stationnements et la circulation autour des écoles. Richard Poirier mentionne que l'éclairage avec énergie solaire de la cour d'école de Jacques-Cartier est un projet pilote.
- Le manque de direction de Pentecôte. Discussion sur les enjeux du manque d'élèves et le nombre élevé d'étudiants avec des difficultés.
- Jean-du-nord/Manikoutai. Le conseil d'établissement a demandé la création d'un comité du parascolaire. Ce dernier a pour mandat d'assurer la répartition équitable du budget entre les disciplines sportives.
- Possibilité de travailler avec aluminerie alouette. Les employés sont intéressés par les formations et les conférences données par le comité de parents.
- Discussion sur les fermetures des modules de jeux l'hiver. Des cours attrayantes pour faire bouger les enfants l'hiver pourraient être intéressantes.

22.2. COMITÉ ÉHDAA DE LA LIP

Pas de rencontre, mais Jessica St-Laurent réitère qu'il serait important que les politiques des Services éducatifs soient mis à jour.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

25. RAPPORT DES COMITÉS

25.1. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Aucune rencontre depuis le dernier c.v.

25.2. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucune rencontre.

25.3. COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucune rencontre.

25.4. COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Rencontre consultative la semaine dernière.

25.5. COMITÉ RAP CÔTE-NORD

25.6. RSEQ CN

Il y a eu une réunion du conseil d'administration la semaine dernière. La société du plan nord s'occupera du RSEQ. Pointe-Noire s'impliquera pour développer le réseau. Il est rappelé que le RSEQ est un OSBL.

25.7. FCSSQ

Plusieurs enjeux monopolisent la fédération. Amaury précise qu'il serait bien que ces avancés soient documentés.

25.8. CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES

26. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION CA 2022-2023/063

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond que la séance soit levée à 20h45.

La prochaine rencontre est prévue le 3 avril 2023.

27. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Amaury Le Boyer
Président

Nancy Noël
Secrétaire de la réunion